



**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
2026**

**PLAN D'ÉQUITÉ ET
D'ACCOMPAGNEMENT
STOP !**

MOTION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE NATIONALE DU 17 JUIN 2026

La CGT Pénitentiaire exige l'abandon immédiat de l'ensemble des plans d'équité et d'accompagnement déployés ou en cours de déploiement dans les établissements et services pénitentiaires.

Réunie en Commission Exécutive Nationale ce 17 Juin 2026, **La CGT Pénitentiaire** refuse la généralisation des plans dit « d'équité » et demande à la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire de renoncer à toute déclinaison nationale ou locale de ces dispositifs.

Derrière des intitulés consensuels et un discours présenté comme bienveillant, ces plans traduisent en réalité un changement profond de doctrine managériale. Ils ne cherchent pas à résoudre les causes des difficultés rencontrées quotidiennement par les personnels ; ils visent à adapter les personnels aux conséquences de politiques des ressources humaines qui ont montré leurs limites depuis des années.

La CGT Pénitentiaire refuse cette inversion des responsabilités.

Depuis trop longtemps, les agents compensent les carences de l'administration au prix de leur santé, de leur vie familiale et de leurs conditions de travail. Ils ne peuvent pas être tenus pour responsables du manque chronique d'effectifs, des vacances de postes qui désorganisent les services, de l'accumulation des heures supplémentaires ou de l'épuisement professionnel qui gagne l'ensemble des métiers pénitentiaires.

Nous refusons que l'absentéisme soit présenté comme l'origine des dysfonctionnements alors qu'il en est souvent l'une des conséquences les plus visibles.

Nous refusons que les agents malades soient placés sous surveillance quand les véritables causes des difficultés résident dans des choix budgétaires insuffisants, des recrutements inadaptés, des arbitrages ministériels ou encore le management toxique qui fragilisent durablement le service public pénitentiaire.

**Ces plans ne sont pas des outils d'équité.
Ils sont avant tout des outils de gestion de la pénurie.
Ils ne réparent pas les services.**

Ils organisent juste leur adaptation à la dégradation des moyens.

Cette logique apparaît encore plus clairement avec la transposition de la directive européenne sur le temps de travail et l'introduction annoncée de la clause dite d'« opt-out », qui permettra aux agents de consentir individuellement au dépassement de la durée maximale hebdomadaire de travail.

Pendant que l'administration affirme vouloir protéger les personnels, elle met en place les conditions qui permettront de contourner ces protections.

Le message envoyé aux agents est sans ambiguïté :

Lorsque les effectifs manquent, ce ne serait plus à l'administration de recruter mais aux personnels d'accepter de travailler davantage.

Lorsque les services sont en difficulté, ce ne serait plus au ministère d'assumer ses responsabilités mais aux agents de s'adapter.

Lorsque les garanties collectives deviennent incompatibles avec les moyens alloués, ce n'est plus les moyens qui doivent-être renforcés mais les droits qui doivent-être aménagés.

La CGT Pénitentiaire rejette catégoriquement cette philosophie. Nous refusons que le consentement individuel serve à masquer les carences de l'employeur, que les droits collectifs deviennent des variables d'ajustement budgétaire et que les représentants du personnel soient transformés en accompagnateurs de dispositifs dont la finalité est de rendre acceptable ce qui ne devrait jamais l'être.

Nous constatons que certaines organisations syndicales ont choisi de participer à ces dispositifs, d'en discuter les modalités et d'en accompagner la mise en œuvre. Ce n'est pas notre conception du syndicalisme.

Nous ne sommes ni les auxiliaires de l'administration, ni les intermédiaires chargés de faire accepter aux personnels des décisions déjà arrêtées.

La CGT Pénitentiaire ne participera pas à la cogestion de la pénurie, même lorsqu'elle est présentée sous les traits de l'équité.

La CGT Pénitentiaire ne s'abaissera pas à la culpabilisation des personnels, même lorsqu'elle est habillée du vocabulaire de l'accompagnement.

La CGT Pénitentiaire ne cautionnera pas l'effacement des responsabilités politiques derrière des procédures, des indicateurs, des entretiens ou des consentements obtenus auprès d'agents déjà épuisés par leurs conditions de travail.

Notre rôle n'est pas d'aider l'administration à rendre ses échecs acceptables.

Notre rôle est d'obtenir les moyens nécessaires à l'exercice des missions de service public et à la protection des personnels qui les accomplissent.

En conséquence, la CGT Pénitentiaire exige :

- ▶ l'abandon immédiat de l'ensemble des plans d'équité et d'accompagnement ;
 - ▶ l'arrêt de toute généralisation de ces dispositifs au niveau national ;
- ▶ la mise en œuvre d'un plan de recrutements massifs et pérennes permettant de pourvoir l'ensemble des postes vacants et de répondre durablement aux besoins des services ;
 - ▶ l'amélioration immédiate des conditions de travail ;
- ▶ le respect intégral des garanties européennes relatives au temps de travail, sans recours à des mécanismes de contournement fondés sur le consentement individuel.

Parce que le service public pénitentiaire mérite mieux qu'une politique de gestion permanente de la pénurie.

Parce que les personnels n'ont pas à payer le prix des renoncements budgétaires.

Parce que leurs droits ne sont pas négociables.

Lorsqu'un service public ne fonctionne plus qu'à la condition que ses agents renoncent à leurs droits, ce n'est pas le droit qu'il faut adapter. C'est la politique qu'il faut changer !

